



www.caw.ca

CUPE



Les TCA, le SCFP et l'AIMTA font une déclaration conjointe sur l'annonce au sujet de l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de retraite d'Air Canada

Le 15 mars 2013

À titre de syndicats représentant la majorité des employés et employées d'Air Canada, nous sommes heureux que le gouvernement fédéral ait accepté d'accorder un délai supplémentaire pour capitaliser le déficit de solvabilité de ses régimes de retraite. Pour l'essentiel, la proposition du ministre des Finances prolongerait et modifierait les règles spéciales prenant fin le 30 janvier 2014, qui permettent à Air Canada de renflouer les régimes sur une base réduite jusqu'au 31 janvier 2021.

Nous avons appuyé la demande d'Air Canada d'obtenir un allègement continu parce que l'alternative aurait placé à nouveau le transporteur dans une situation financière difficile, et aurait possiblement entraîné un autre processus de protection des créanciers.

Le ministre Flaherty a joint certaines conditions à ces dispositions d'allègement spéciales. Certaines s'imposaient depuis longtemps, comme les restrictions à la rémunération des cadres, aux versements de dividendes et aux rachats d'actions. Si la direction d'Air Canada, comme nous l'avions réclamé lorsque la compagnie s'est dégagée de la protection de la LACC, avait été tenue d'utiliser ne serait-ce qu'une partie de l'argent de ses ventes d'actifs pour capitaliser les régimes de retraite plutôt que de se faire siphonner par des investisseurs extérieurs, les régimes de retraite d'Air Canada seraient en bien meilleure position aujourd'hui.

Malheureusement, le ministre Flaherty exerce aussi des pressions auprès d'Air Canada pour qu'elle cherche à obtenir, lors de la prochaine ronde de négociations, des dispositions qui exigeraient que les employés et employées contribuent à 50 % aux coûts normaux des régimes de retraite. Voici un autre exemple de l'interférence injustifiée du gouvernement fédéral dans les négociations collectives libres chez Air Canada. Le gouvernement devrait laisser les parties décider leurs priorités et qui paie quoi.

Les régimes de retraite d'Air Canada ne sont pas sous-capitalisés parce que les membres n'ont pas payé leur part. Contrairement à Air Canada, les membres n'ont jamais pris de congés de cotisations. Nos membres ont

fait d'énormes sacrifices pour maintenir Air Canada en vie au cours des dix dernières années. Ils méritent de recevoir la part qui leur est due du succès de la compagnie.

En dépit de cette intrusion importune dans les futures négociations, nous ne nous opposerons pas à ce plan d'allègement de la capitalisation dans l'espoir que des circonstances plus favorables et une meilleure gestion permettront d'assurer la viabilité à long terme d'Air Canada et de ses régimes de retraite.

En toute solidarité,

Ken Lewenza, président national, TCA-Canada

Jamie Ross, présidente, section locale 2002 des TCA

Paul Moist, président national, Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Michel Cournoyer, président de la composante d'Air Canada du SCFP

Dave Ritchie, vice-président général canadien, Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA)

Fred Hospes, président et directeur général responsable de la région de l'Ouest du district 140, AIMTA